

Délibération 1.1
Fonds d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019

Résumé

La loi de finances 2017 prévoit la création d'un fonds d'appui aux politiques d'insertion qui vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention entre l'Etat et le Conseil Départemental. L'enjeu national est de mieux prendre en compte les besoins sociaux, les disparités territoriales et les efforts réalisés par les Départements ainsi que leurs capacités financières et leur niveau de dépenses contraintes.

Cet appui répond à trois objectifs prioritaires définis par le Gouvernement :

- *Prévenir l'exclusion et garantir une sécurité pour tous.*
- *Mieux accompagner chacun vers une insertion sociale et professionnelle durable.*
- *Renforcer les liens de solidarité entre les personnes sur les territoires.*

45 millions d'enveloppe nationale. 987.000 € escomptés pour le Département.

Intervention

Chers collègues,

Même si cette mesure incitative de l'Etat, en direction des départements, pour les aider à renforcer les politiques d'insertion arrive bien tard ; au regard notamment des dégâts considérables causés par plus de 10 années de politique libérale conduite par les gouvernements successifs, et marquées par une explosion des inégalités, de la précarité et du chômage, nous restons cohérents entre nos paroles et nos actes.

Nous voterons donc cette délibération.

Car sur ce volet de l'insertion en particulier, mieux vaut tard que jamais et tout ce qui peut venir contribuer, sur le budget de la Nation, à aider les départements dans leur rôle essentiel de chef de file des solidarités est à saluer.

Il n'empêche, cela ne doit pas nous faire oublier dans le même temps et guidé d'ailleurs par ce même souci de cohérence, les ponctions catastrophiques subies par les départements sur leur budget, par la baisse drastique des dotations de l'Etat.

Le petit million d'euros récupéré ici en faveur de l'insertion étant bien loin de compenser les 44,9 millions de baisse des dotations de l'Etat subie par notre département entre 2013 et 2016, soit plus d'un quart de notre dotation forfaitaire de 2013.

Quelques mots concernant les objectifs conjoints du Département et de l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social qui seront au cœur de la convention rédigée dans le cadre de ce dispositif d'appui.

D'abord pour souligner l'importance de l'organisation et de la gestion d'un réseau de premier accueil social prévues au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics et qui figure dans la liste des objectifs de la convention.

C'est un progrès et c'est attendu. Mais à la condition express que ce réseau prenne en compte l'indispensable exigence de proximité. La mutualisation, parfois nécessaire mais souvent utilisée comme alibi pour faire des économies, ne doit pas conduire à éloigner les services, et les services de primo accueil en particulier, des lieux de vie.

Toutes les études le démontrent, éloigner les services publics conduit automatiquement à renforcer l'exclusion sociale, l'isolement.

L'autre remarque sur les objectifs porte sur la lutte contre le non recours aux droits. Là encore, c'est une priorité que nous soutenons.

Dans certains milieux, il est de bon ton de fustiger la fraude sociale, de stigmatiser ou de culpabiliser les bénéficiaires des aides sociales, alors même que les 335 millions estimés de fraude au RSA sont à mettre en perspective avec les 5,2 milliards estimés de non recours au RSA ou encore avec les 20 milliards de fraude aux cotisations sociales patronales.

Je ne souligne pas ces chiffres pour justifier ou excuser cette fraude, tout ce qui permet de lutter contre la fraude est à encourager, mais dans tous les domaines, pas avec des lunettes sélectives.

Tout cela pour dire que je n'entends pas beaucoup de candidats dans ce brouhaha de la Présidentielle, annoncer des mesures de lutte contre la fraude aux cotisations sociales ou contre la fraude fiscale d'ailleurs. Certains proposent d'ailleurs même de supprimer les cotisations. Comme je n'entends pas beaucoup de candidats annoncer des mesures pour lutter contre le non recours.

Je vous invite donc chers collègues en marge de cette délibération à faire remonter auprès de votre candidat préféré les orientations et donc les constats que nous dressons ici pour qu'ils s'en inspirent.

Là encore, il n'est jamais trop tard pour essayer de bien faire.